

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 FÉVRIER 2016 À 17 h 30 À LA BEAUME COMPTE RENDU

Présents : Mmes Christiane ACANFORA, Christine DELORME, , Odile DURAND, Françoise PINET.
Mm Jacques FRANCOU, Jean-Louis CORNAND, Jean-Pierre BRIOULLE, Roger AQUINO, Louis BEGOU, Jean-Paul BELLET, Gilles BLANCHARD, Jean-Pierre GAUTHIER, Michel MANET, Robert RICHIARDONE, Sébastien SIMION, Michel TRUC, Jean-Claude VALLIER.

Pouvoirs : Mme Céline PIERROT pouvoir à Mme Françoise PINET
Mme Marie-France DURAND pouvoir à M Jean-Pierre BRIOULLE
M Gilles TOURTET pouvoir à M Sébastien SIMION

Absent excusé : M Bernard FOURNIER

Secrétaire de séance : Roger AQUINO

Le président Jacques FRANCOU ouvre la séance et remercie la commune de La Beaume de nous accueillir dans ses locaux. Il donne la parole à Monsieur le Maire de La Beaume qui remercie les élus ainsi que le public d'être si nombreux.

Procès-verbal du dernier conseil communautaire :

Le président propose à l'assemblée l'approbation du procès-verbal du dernier conseil communautaire.

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

Le président propose la nomination d'un président de séance pour l'approbation des comptes administratifs. D'un accord unanime, Jean-Louis CORNAND est désigné.

DÉLIBÉRATIONS

❖ Budget principal

♦ Approbation compte de gestion 2015

➤ Section d'investissement :

Recettes nettes : 59 713,14 €

Dépenses nettes : 53 210,52 €

Excédent : 6 502,62 €

➤ Section de fonctionnement :

Recettes nettes : 757 716,84 €

Dépenses nettes : 749 473,60 €

Excédent : 8 243,24 €

Le compte de gestion est proposé par le président de séance.
Voté à l'unanimité.

♦ **Approbation compte administratif 2015**

➤ Section de fonctionnement :

	PRÉVISION	RÉALISATION	RÉSULTAT 2014 À INCORPORER	SOLDE 2015
DÉPENSES	981 542,61 €	749 473,60 €		
RECETTES	981 542,61 €	757 716,84 €		
EXCÉDENT		8 243,24 €	261 155,61 €	269 398,85 €

➤ Section d'investissement :

	PRÉVISION	RÉALISATION	RÉSULTAT 2014 À INCORPORER	SOLDE 2015
DÉPENSES	252 293,54 €	53 210,52 €		
RECETTES	252 293,54 €	59 713,14 €		
EXCÉDENT		6 502,62 €		
DÉFICIT			- 21 175,93 €	- 14 673,31 €

On remarque une augmentation particulière de l'article 60612 : énergie et électricité. La société EDF a branché le compteur du snack du chevalet sur le compteur de la piscine. Un remboursement d'Edf de 1 733,08 € apparaît à l'article 7788 : produits exceptionnels divers.

A l'article 73111 : taxes foncières et d'habitation, la différence 23 742 € entre la prévision budgétaire et la réalisation s'explique par une augmentation des bases et plus particulièrement de celle de la taxe d'habitation.

Un questionnement auprès des services fiscaux sera réalisé pour comprendre cette augmentation.

Le compte administratif est proposé par le président de séance.
Voté à l'unanimité.

❖ **Budget des ordures ménagères.**

♦ **Approbation compte de gestion 2015**

➤ Section d'investissement :

Recettes nettes : 62 847,81 €

Dépenses nettes :	32 117,35 €
Excédent :	30 730,46 €
➤ Section de fonctionnement :	
Recettes nettes :	326 304,38 €
Dépenses nettes :	300 937,16 €
Excédent :	25 367,22 €

Le compte de gestion est proposé par le président de séance.
Voté à l'unanimité.

♦ **Approbation compte administratif 2015**

➤ Section de fonctionnement :

	PRÉVISION	RÉALISATION	RÉSULTAT 2014 À INCORPORER	SOLDE 2015
DÉPENSES	339 690,02 €	300 937,16 €		
RECETTES	339 690,02 €	326 304,38 €		
EXCÉDENT		25 367,22 €	22 287,02 €	47 654,24 €

➤ Section d'investissement :

	PRÉVISION	RÉALISATION	RÉSULTAT 2014 À INCORPORER	SOLDE 2015
DÉPENSES	88 204,70 €	32 117,35 €		
RECETTES	88 204,70 €	62 847,81 €		
EXCÉDENT		30 730,46 €		13 313,78 €
DÉFICIT			- 17 416,68 €	

Le compte administratif est proposé par le président de séance.
Voté à l'unanimité.

❖ **Budget Service public d'assainissement collectif (SPANC)**

♦ **Approbation compte de gestion 2015**

➤ Section de fonctionnement :	
Recettes nettes :	277,10 € €
Dépenses nettes :	0,00 €
Excédent :	277,10 €

Le compte de gestion est proposé par le président de séance.
Voté à l'unanimité.

♦ **Approbation compte administratif 2015**

➤ Section de fonctionnement :

	PRÉVISION	RÉALISATION	RÉSULTAT 2014 À INCORPORER	SOLDE 2015
DÉPENSES	3 862,68 €	0,00 €		
RECETTES	3 862,68 €	277,10 €		
EXCÉDENT		277,10 €	3 262,68 €	3 539,78 €

Le compte administratif est proposé par le président de séance.
 Voté à l'unanimité.

❖ **Convention d'objectifs avec l'office intercommunal de tourisme du Haut Buëch.**

Quelques modifications ont été apportées par l'association par rapport à la convention de 2015 :

- Le nom de l'association a été modifié lors des nouveaux statuts « Office intercommunal de tourisme du Haut Buëch » au lieu de « Office intercommunal de tourisme d'Aspres sur Buëch » pour mieux identifier le territoire.
- Les objectifs ont été inclus dans l'article 2 et ne sont plus en annexe.
- L'article 4, 1^{er} paragraphe ne mentionne plus un poste d'animation mais un poste d'agent.

Le président propose d'inscrire le montant de 49 000 € au budget 2016 à l'article 6574.

Votée à l'unanimité.

❖ **Cession à titre gratuit des bâtiments « ateliers du moulin » situés sur la parcelle B 1849 à la commune d'Aspres sur Buëch.**

Afin de construire la micro-crèche sur la parcelle B 1849, il est indispensable d'enlever les bâtiments existants. La commune d'Aspres sur Buëch a proposé de les acquérir gratuitement. Un appel d'offres pour le démontage et remontage est en cours. La parcelle devra être libérée avant la fin mai.

Votée à l'unanimité.

❖ **Division parcellaire de la parcelle B 1849.**

Sur la parcelle B 1849, le centre d'incendie et de secours est cadastré. La micro-crèche sera construite sur cette même parcelle. Afin de pouvoir installer des panneaux photovoltaïques sur ces deux bâtiments, il est nécessaire de faire une division parcellaire. Le président propose le document fourni par le cabinet Lagarde.

Votée à l'unanimité.

❖ **Désignation d'un représentant au sein de la commission consultative paritaire du SyME05.**

L'assemblée délibérante du SyME05 a créé une commission consultative paritaire relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Cette commission doit être constituée à parité par des représentants des EPCI et des délégués du syndicat.

Monsieur Jacques FRANCOU est désigné à l'unanimité comme représentant de la communauté de communes du Haut Buëch à cette commission.

❖ **Convention avec l'association « Festival de Chaillol » pour une représentation le samedi 2 avril 2016 à 21 h en l'église d'Aspremont.**

Dans le cadre de la saison 2016 des week-ends musicaux organisée par l'espace culturel de Chaillol, un concert est proposé le 2 avril 2016 sur le territoire de la communauté de

communes du Haut Buëch. La commune d'Aspremont s'est proposée pour organiser ce concert dans son église. Une convention tripartite est nécessaire.

Votée à l'unanimité, la subvention de 1 250 € sera inscrite au budget 2016 au chapitre 65 article 6574.

Il est demandé à l'association d'inscrire dans la convention le montant de la subvention.

La commune d'Aspres sur Buëch informe l'assemblée d'un concert Gospel le 19 mars 2016 en l'église d'Aspres sur Buëch à 17 h 30.

❖ **Convention de collecte des huiles de vidange usagées avec la société SEVIA.**

La convention avec la Société SEVIA pour l'enlèvement des huiles de vidange usagées arrive à son terme. Il est important de renouveler cette convention.

Votée à l'unanimité.

❖ **Projet de règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés et règlement intérieur de la déchèterie.**

Un règlement de la collecte des déchets ménagers et assimilés ainsi qu'un règlement intérieur de la déchèterie sont obligatoires.

Voté à l'unanimité.

La clé de la déchèterie n'est plus distribuée. Les horaires d'ouverture ont été modifiés pour faciliter l'accès aux particuliers et aux entreprises.

Le règlement sera diffusé auprès des mairies et le plus largement possible.

❖ **Convention de mise à disposition du terrain pour l'exercice de la compétence gestion d'une installation de stockage des déchets inertes avec la commune de La Beaume.**

Depuis le transfert de la compétence en 2013, les documents administratifs pour la mise à disposition du terrain où s'exerce le service n'ont pas été réalisés. Cette convention régularise la situation conformément à l'article L 1321 – 1 et L 1321-2 du code général des collectivités territoriales.

Votée à l'unanimité.

❖ **Convention de mise à disposition du terrain pour l'exercice de la compétence d'une déchèterie et d'une installation de stockage des déchets inertes avec la commune d'Aspres sur Buëch.**

Comme la commune de La Beaume, la situation doit être régularisée avec la commune d'Aspres sur Buëch.

La commune d'Aspres sur Buëch veut en parler en conseil municipal mais n'est pas favorable à voter cette convention en l'état.

7 Contre 13 Pour.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Incendie du point d'apport volontaire de la place des aires à Aspres sur Buëch.**

Le président informe l'assemblée que dans la nuit de samedi à dimanche le point d'apport volontaire situé sur la place des aires a été incendié. Le conteneur à papier, les deux colonnes emballages ont été brûlés entièrement, la colonne verre à moitié.

Le pont bascule et le véhicule du SMIGIBA ont été tagués. Une plainte a été déposée.

➤ **Micro-crèche.**

Présentation de l'avant-projet de la micro-crèche par le président. Quelques modifications sont encore à apporter. Une commission petite enfance et comité technique aura lieu le 4 mars 2016 pour valider l'avant-projet sommaire et définitif.

➤ **Diagnostic social.**

Jean-Pierre BRIOULLE fait le compte rendu des réunions effectuées pour le dossier du diagnostic social. Il ressort un problème de mobilité et de locaux. Un besoin de stabilité de salle se fait sentir.

➤ **Intercommunalité.**

Réunion de la CDCI, le vendredi 26 février à 14 h 30. La nouvelle commune de Garde Collombe souhaite être rattachée au Laragnais dans le schéma départemental de coopération intercommunale au lieu d'être au centre Buëch.

➤ **Fusion de communes.**

Lors de sa réunion à Serres, le 17 février dernier, le Préfet encourage les communes à fusionner. Un document édité par Mairie conseil est très complet et très explicite.

Fin de séance à 19 heures 30.

Le Président

Jacques FRANCOU